

« 921 »

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social :

**2 B Chemin de Sainte Croix
13600 CEYRESTE**

RCS MARSEILLE 851 585 901

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
en date du 9 Janvier 2026**

***Statuant sur :
Le transfert du siège social***

L'an deux mille vingt-six
et le neuf janvier à 16 heures,

M. CORCIONE Pierre, associé unique et Président de la société « 921 », Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 € sise à **2 B Chemin de Sainte Croix 13600 CEYRESTE**, immatriculée au RCS Marseille sous le n°851 585 901 a pris les décisions suivantes :

- 1) Le transfert du siège social à **376 Chemin de Bassaquet
83140 SIX FOURS LES PLAGES**
- 2) Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société, à compter du **9 janvier 2026** à :

**376 Chemin de Bassaquet
83140 SIX FOURS LES PLAGES**

En conséquence, elle modifie ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **376 Chemin de Bassaquet 83140 SIX FOURS LES PLAGES**

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique après lecture.

Monsieur Pierre CORCIONE
Président de séance, (le Président)

